



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2022

Sommaire

1	Eléments importants de l'année 2022	6
2	Le territoire de Bourges Plus	8
3	Organisation du service	9
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge	10
4.1	Les grands types de déchets.....	10
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet.....	10
4.3	Les conséquences en termes de quantification des déchets produits.....	12
5	La précollecte	13
5.1	Les bacs roulants	13
5.2	Sacs poubelles	15
5.3	Les colonnes d'apport volontaire	15
6	Modalités de collecte	17
6.1	Collecte en Porte à porte et en apport volontaire	17
6.1.1	Collecte en porte à porte.....	17
6.1.2	Collecte en apport volontaire.....	17
6.2	Fréquences de collecte.....	17
6.3	Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte	18
6.3.1	Collecte en porte à porte.....	18
6.3.2	Collecte en Apport volontaire	19
6.3.3	Collecte des encombrants	19
6.4	Le règlement de collecte	19
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	21
7.1	Résultats de collecte.....	21
7.2	Traitement des OMR	22
7.2.1	Liste des installations utilisées en 2022.....	22
8	Les déchets recyclables	22
8.1	Résultats de collecte.....	23
8.2	Devenir et valorisation	23
8.3	La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais.....	24
9	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	25
9.1	Quantités totales collectées	25
9.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	26
10	Déchets occasionnels : les déchèteries	27
10.1	Organisation générale	27

10.2	Les évolutions récentes	28
10.2.1	Création de plateformes dépose-reprise	28
10.2.2	Création d'une plateforme déchets verts à Saint-Doulchard	29
10.2.3	Collecte séparative des déchets ultimes incinérables	29
10.2.4	Fermeture de la déchèterie des Danjons	29
10.2.5	Autres évolutions.....	30
10.3	Fréquentation	32
10.4	Performances	33
11	Autres déchets occasionnels : les encombrants.....	35
12	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés	37
12.1	Les grands enjeux réglementaires	37
12.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés	38
13	Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance.....	40
14	. Synthèse du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	42
15	Indicateurs financiers	44
15.1	Les principaux marchés	44
15.2	Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement	45
15.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	46
15.4	Montant des soutiens reçus par les éco organismes	46
15.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	47
15.6	Synthèse sur les recettes	48
15.7	Analyse des coûts en fonction des flux de déchets	48
16	Perspectives 2023.....	51
	Liste des sigles	53

Le présent rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont notamment des compléments sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2022 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Éléments importants de l'année 2022

Centre de tri mutualisé

Suite au choix en 2021 d'un prestataire par la Société Publique Locale Tri Berry Nivernais pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du futur centre de tri, l'année 2022 a été consacrée à la construction de cet équipement route des quatre vents à Bourges. La mise en service de l'équipement a démarré en janvier 2023 avec une montée en capacité progressive.

Extension des consignes de tri

En vue de l'ouverture du centre de tri permettant l'application des consignes de tri élargies, l'année 2022 a permis de préparer l'ensemble des éléments nécessaires à ces nouvelles consignes. La collectivité a candidaté et a été retenue par CITEO pour l'appel à projet « extension des consignes de tri », qui permet de soutenir financièrement les nouvelles matières collectées et une bonification sur l'ensemble des plastiques. La communication a été faite en tenant compte des nouvelles consignes de tri : envoi d'un courrier à tous les habitants, mise à jour du mémo-tri, du guide du tri et de la prévention, réalisation d'étiquettes de consignes de tri pour les bacs jaunes et les points d'apport volontaire. Des commandes de bacs jaunes ont été passées afin d'anticiper les demandes d'habitants qui auraient besoin d'un bac plus grand suite à l'augmentation des volumes de déchets triés.

Expérimentations relatives à la gestion séparée des biodéchets

En vue de l'obligation de fournir à tous les habitants une solution de gestion séparée de leurs biodéchets au 1^{er} janvier 2024, une étude de faisabilité technico économique a été réalisée. Elle a abouti à la proposition de différents scénarios possibles. Avant d'en retenir un, il a été décidé de mettre en place des expérimentations sur différents quartiers et communes de l'agglomération pour tester différentes solutions. Ces expérimentations débuteront à la fin du premier semestre 2023. En 2022, de nombreux échanges avec d'autres collectivités ayant mis en place différentes solutions ont eu lieu et des premiers contacts avec des prestataires potentiels pour la fourniture de sacs biodégradables, de bioseaux, de composteurs et de bacs de collecte ont été pris afin de bien définir le besoin pour la mise en place des expérimentations.

Réunions publiques

Au vu des évolutions à venir (extension des consignes de tri, gestion séparée des biodéchets), de l'urgence croissante de diminuer l'impact sur l'environnement de nos modes de consommation par la production de moins de déchets et par une amélioration de ceux produits, de l'augmentation conséquente des coûts de gestion des déchets, il a été organisé des réunions publiques dans 16 des 17 communes de l'agglomération. Celles-ci ont connu un réel succès et ont permis aux habitants de pouvoir poser des questions sur les différents thèmes relatifs aux déchets.

Déchèteries

L'année 2022 a donné lieu :

- A la mise en place de points de dépose-reprise dans 4 déchèteries (les déchèteries des 4 Vents et de Saint Doulchard disposant déjà d'un point ressourcerie géré par Emmaüs)
- A la réalisation d'importants travaux dont la création d'une plateforme de déchets verts à Saint Doulchard
- A la mise en place d'une collecte séparée des déchets ultimes incinérables à Saint Doulchard
- A la fermeture de la déchèterie des Danjons le 2 octobre 2022,
- A la mise en place d'une convention pour les habitants de Lissay-Lochy afin que ceux le préférant puissent accéder à la déchèterie de Levet
- A l'installation des panneaux explicatifs à la déchèterie des 4 Vents

Programme Local de Prévention des Déchets

En 2022, la plupart des actions du PLPD ont pu reprendre normalement après deux années perturbées, notamment en matière d'animations et de contact avec le public. Avec le renforcement et le renouvellement de l'équipe de prévention des déchets, 2022 a également été l'occasion de réinterroger certaines actions et l'organisation de celles-ci : un état des lieux du compostage partagé a été fait, une amélioration des outils d'animations est en cours, le partenariat avec certains acteurs agissant sur la prévention des déchets s'est renforcé...

Finances

La hausse du coût de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) s'est poursuivie, elle avait été 1,8 millions d'euros pour l'ensemble des prestations de service entre 2020 et 2021 et elle a été de 1,6 millions entre 2021 et 2022 soit une augmentation de 15%. Afin de pouvoir faire face à ces augmentations, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est passé de 8,45 % à 10,45 %.

Consultations

Plusieurs consultations ont été relancées en 2022 :

- La collecte des colonnes d'apport volontaires avec un démarrage le 1^{er} avril 2022 qui a notamment donné lieu à une amélioration des possibilités de suivi de la qualité de la prestation
- La fourniture et l'installation de colonnes enterrées d'apport volontaire
- La fourniture de composteurs individuels et partagés en vue de la mise en œuvre des expérimentations relatives à la gestion séparée des biodéchets

2 Le territoire de Bourges Plus

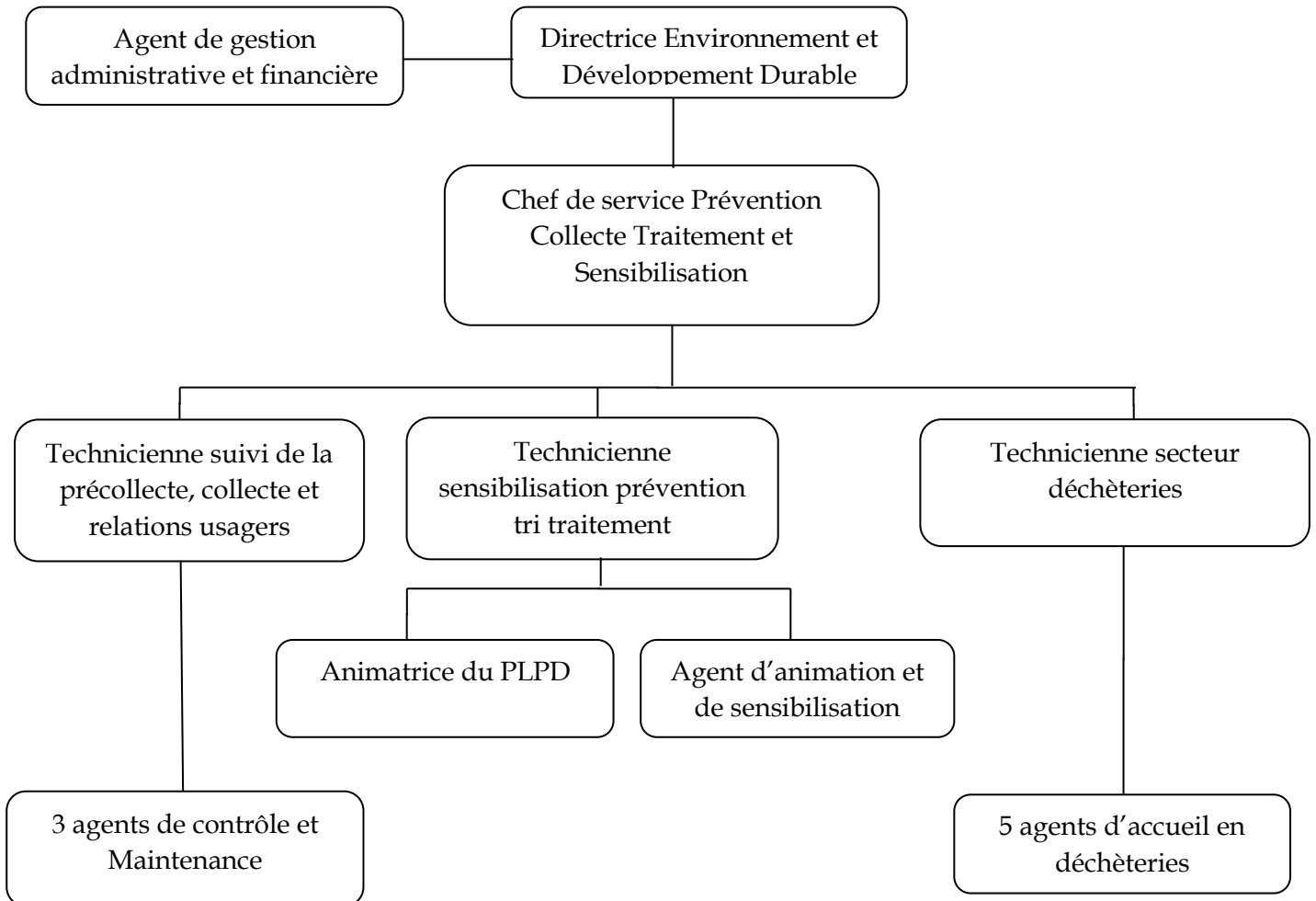
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 17 communes et totalise ainsi 102 434 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2020 :

- Avec 64 362 habitants, Bourges concentre 63% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre (qui a rejoint l'Agglomération au 1^{er} janvier 2019) et Saint Germain-du-Puy, sont les trois autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Arçay, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

	Population municipale					
RPQS	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Recensement INSEE	2007	2016	2017	2018	2019	2020
Annoix	229	231	233	235	237	240
Arçay	476	515	510	505	500	493
Berry-Bouy	1 113	1 187	1 189	1 191	1 183	1 172
Bourges	71 155	65 555	64 551	64 668	64 541	64 362
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 475	3 542	3 609	3 663	3 674
Lissay-Lochy		224	224	227	229	228
Marmagne	1 996	1 982	1 960	1 937	1 922	1 916
Mehun-sur-Yèvre			6 562	6 574	6 555	6 502
Morthomiers	673	760	761	762	763	765
Plaimpied-Givaudins	1 678	1 979	1 999	2 019	2 069	2 091
Saint Doulchard	8 941	9 486	9 505	9 549	9 607	9 664
Saint Germain du Puy	4 846	5 081	5 085	5 079	5 041	4 995
Saint Just	586	639	643	650	657	653
Saint Michel de Volangis	439	476	468	459	451	463
Le Subdray	826	942	932	1 024	1 012	990
Trouy	3 826	3 966	3 959	3 953	3 953	3 977
Vorly		235	232	238	243	249
TOTAL	99 992	96 733	102 355	102 679	102 626	102 434

3 Organisation du service

Le service prévention et gestion des déchets était composé au 31 décembre 2022 de 16 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits se répartissent en deux grandes catégories :

- les déchets ménagers et assimilés ;
- les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques **et** collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets				Déchets de la collectivité
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"		Déchets occasionnels (DO)		- Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie : * Sables de voirie * Déchets de nettoyage - Déchets des marchés - Déchets des stations d'épuration
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, ...)	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"	

4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérés directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

			Bourges	Saint-Germain-du-Puy	Saint-Doulchard	Mehun-sur-Yèvre	Autres communes
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	OMr	Collectés en Porte à Porte (PAP). Sont collectés en PAV des quartiers d’habitat collectif : Gibjoncs, Libération, Val d’Auron à Bourges				
		Déchets d'emballage/ Papiers	Collectés en PAP. Sont collectés en PAV des quartiers d’habitat collectif : Gibjoncs, Libération, Val d’Auron à Bourges				
		Verre	Collecté en PAV				
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges				
	Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie				
		Collecte "monstres, encombrants"	Réalisé par Bourges Plus : une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : deux fois par an sur appel	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Absence de collecte des encombrants ou prise en charge à l'initiative de la commune, déposé en déchèterie	
Déchets de la collectivité	Déchets des espaces verts publics		Compostés dans les mêmes conditions que les déchets verts des déchèteries de l’agglomération à l’exception des déchets verts générés dans le cadre de gros chantiers (ex : élagage)				
	Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine		Collectés par la commune et acheminement sur un quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus		
	Déchets de marché		Collectes spécifiques ou dans le cadre des OMA (sauf le dimanche)	Collectés avec les OMA (soit dans le cadre du contrat de Bourges Plus, soit pris en charge par les services municipaux)			
	Sables de voirie		Gérés par Bourges Plus	Gérés par la commune			Sans objet
	Déchets de station d'épuration		Compétence Bourges Plus : Boues gérées par la Direction de l'assainissement, déchets de dégrillage collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), gérés par un prestataire pour la commune de Mehun-sur-Yèvre				

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Points d'Apport Volontaire

PAP : Porte-à-Porte

4.3 Les conséquences en termes de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets de marché, ... et ont donc été exclus des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, des déchets des marchés (hormis ceux de Bourges) qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes les déposant en déchèterie car ils ne peuvent pas être comptabilisés à part. Les déchets verts déposés directement sur les plateformes de compostage (Marmagne et Plaimpied) font eux, l'objet d'une pesée spécifique. En 2022, pour la première fois, d'autres communes que Bourges et de Saint Germain ont utilisé ces plateformes, les tonnages correspondants ont donc été comptabilisés en déchets municipaux.

Ont donc été exclus des DMA dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets des services de la ville de Bourges, les déchets de nettoyage de Saint-Germain-du-Puy et les déchets verts des communes déposés sur les plateformes de compostage. Le détail figure dans le tableau suivant :

	2010	2019	2020	2021	2022
Déchets des Marchés non valorisés	141,7	161,2	132,1	137,1	137,7
Déchets des Marchés valorisés		21,3	20,2	22,3	24,8
Nettoisement	360,4	151,8	165,5	139,7	255,9
Résidus urbains	2 867,0	1 263,4	1 246,2	1 210,9	1 236,4
Sables de voirie		621,1	541,2	614,5	512,4
Déchets verts Bourges et St-Germain-du-Puy	1 191,54	1 457,8	1 411,6	2 276,8	2 104,1
Déchets verts autres communes					365,4
TOTAL DECHETS MUNICIPAUX	4 560,7	3 676,5	3 516,8	4 401,4	4636,7

Les résidus urbains sont déposés par les services techniques de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy au quai de transfert de Veolia et sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets banals.

Jusqu'en juillet 2021, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs faisait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Depuis le 1^{er} juillet 2021, les sables de voirie servent au réaménagement du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Palais, ils sont utilisés pour la constitution de couches entre les couches de déchets dans les alvéoles du site.

Bourges Plus prend en charge les déchets de 6 marchés alimentaires de Bourges. Depuis septembre 2017, un tri des cartons est réalisé sur les deux plus importants d'entre eux ce qui a permis en 2022 de recycler 24,8 t sur les 162,5 t collectées soit 15 %.

Les déchets verts des autres communes qui apparaissent en 2022 étaient jusque-là, soit gérés directement par la commune soit déposés sur une des déchèteries du territoire, les tonnages en jeu sont faibles et n'ont que peu d'impact sur le total des tonnages gérés en déchèterie.

5 La précollecte

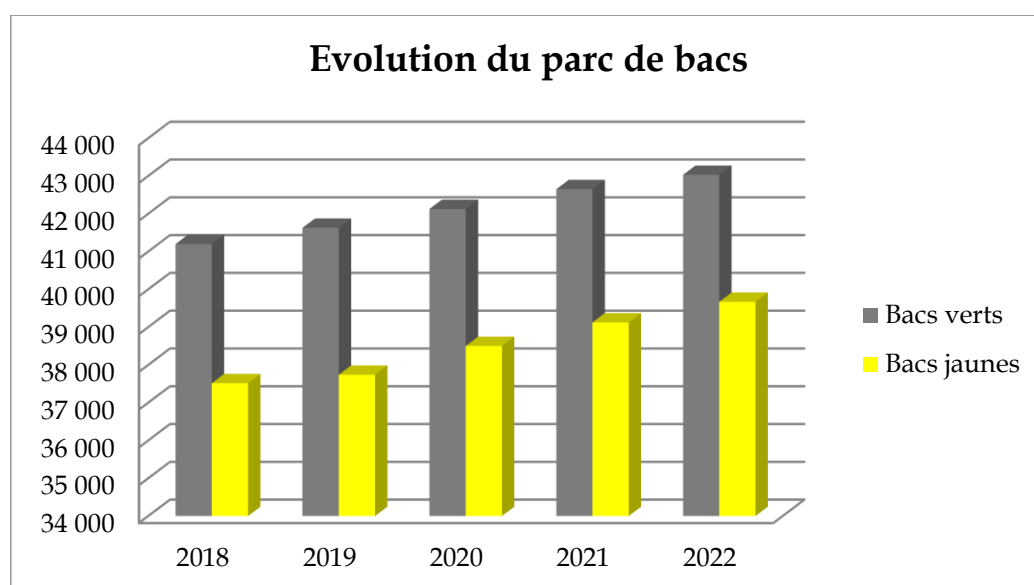
5.1 Les bacs roulants

Toutes les communes de l'agglomération sont collectées en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets recyclables (emballages et papiers).

Evolution du parc de bacs roulants en place

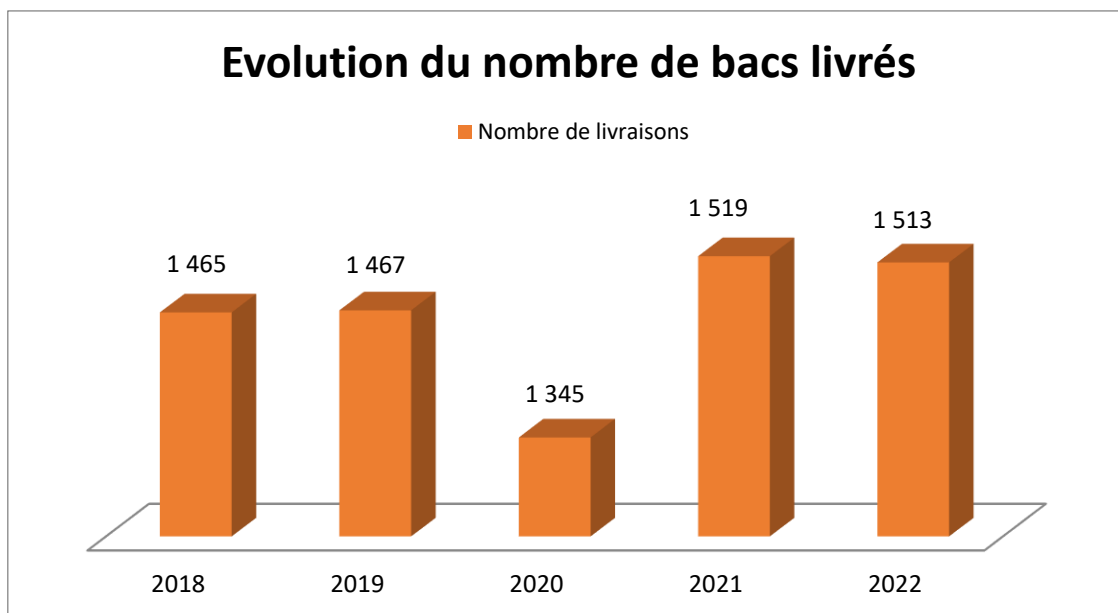
	2018	2019	2020	2021	2022
Bacs verts	41 196	41 626	42 124	42 649	43 029
Bacs jaunes	37 514	37 738	38 500	39 124	39 669
Total	78 710	79 364	80 624	81 773	82 698
Evolution N/N-1	6,61%	0,83%	1,59 %	1,43 %	1,13 %

(Source = Gesbac)



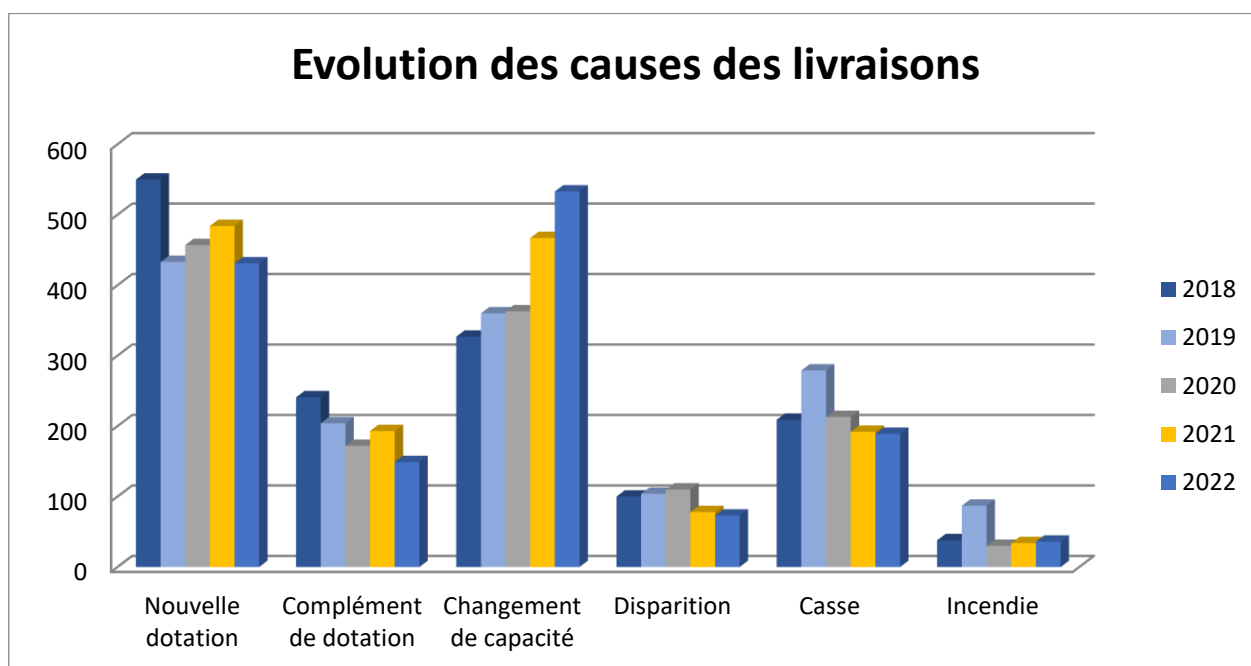
En 2018, la conteneurisation du tri sélectif des 11 communes les plus petites a été à l'origine d'une hausse sensible du parc ; ce sont en effet près de 4 000 bacs jaunes qui ont été mis en place à cette occasion. Depuis cette date, le parc de bacs roulants augmente très faiblement.

Le parc de bacs roulants en place sur la commune de Mehun-sur-Yèvre n'étant pas connu, il n'est pas intégré dans ces chiffres, son intégration se fait au fur et à mesure des opérations de dotation et de remplacement des bacs des habitants.



Dans le cadre des interventions de remplacement et maintenance assurées en régie par la Direction, 1513 bacs ont été livrés en 2022 y compris sur le territoire de Mehun-sur-Yèvre, où sont assurées les mêmes prestations que sur les autres communes de l'agglomération.

70 réparations ont été effectuées en 2022.



Un véhicule type Master et plus d'un équivalent temps plein sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. Ponctuellement, en fonction des besoins, un deuxième véhicule, de plus petite taille est également affecté à ces missions.

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ...) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée. Cela est désormais le cas pour les bacs roulants mis en place à Mehun-sur-Yèvre depuis janvier 2019. Les puces ne sont pas utilisées pour des aspects de facturation.

5.2 Sacs poubelles

Environ 2 000 foyers ne pouvant pas stocker de bacs principalement localisés dans le centre-ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir à Bourges.

5.3 Les colonnes d'apport volontaire

Etat du parc en place au 31 décembre 2022

COLONNES	Papiers et Emballages	OMR	Verre	TOTAL
A roulettes			14	14
Aériennes	7	1	233	241
Enterrées	78	44	49	171
Total	85	45	296	426

Les colonnes aériennes spécifiques papier ont été progressivement retirées au cours de l'été 2020. Certaines sont réaffectées après modification en colonnes à verre ; les plus anciennes et en mauvais état ont été mises au rebut.

Ce tableau prend en compte toutes les colonnes d'apport volontaires actuellement en service et collectées dans le cadre du service communautaire. Certaines sont propriétés de bailleurs qui les ont acquises directement.

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire aériennes est à la charge des communes, à l'exception de Saint-Doulchard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010. Cette prestation est assurée par Bourges Agglo Services.

Des projets sont en cours pour créer de nouveaux points sur le centre historique de Bourges, place St Bonnet notamment. Sur ce site, un diagnostic archéologique a préalablement été réalisé et a fait apparaître une grande richesse de vestiges. Aussi, en 2022, une fouille complète a été réalisée. Une fois celle-ci terminée, 6 colonnes enterrées seront installées pour faciliter la gestion des déchets des habitants à proximité mais surtout des restaurants et commerces localisés dans les rues les plus proches. Dans l'attente, un point de regroupement protégé visuellement par des barrières en bois a été créé.

En lien avec les bailleurs sociaux, des projets sont en cours. Ainsi, un nouveau site a été équipé à la Résidence Chasserat à Bourges, pour le compte de France Loire,

La gestion au quotidien des mobiliers enterrés implantés en pied d'immeuble s'inscrit dans le cadre de conventions partenariales avec la Ville de Bourges et le bailleur social, en lien avec la Politique de la Ville. Sont ainsi préalablement définies les conditions financières et les modalités d'entretien partagées. Ainsi, le bailleur se voit confier la gestion de la colonne (entretien courant, intervention de premier dépannage, prise en charge des déchets ménagers et assimilés déposés sur le

cheminement entre sa résidence et le point d'apport volontaire le plus proche, ainsi que sur l'emplacement du Point d'Apport Volontaire et ses abords immédiats), Bourges Plus assurant la maintenance du mobilier dans le cadre des préconisations de bon entretien définies par le fournisseur de colonne et le remplacement des pièces en cas de dégradations ou dysfonctionnement.

Les colonnes pour la collecte du textile

En 2019, un groupement rassemblant l'Entraide Berruyère et le trieur KFB a été retenu pour la fourniture de colonnes, leur entretien, la collecte des textiles et leur valorisation, pour une durée de 4 ans soit, jusqu'à début 2022. Une prolongation de cette prestation a été effectuée.

Depuis le début de la prestation, 28 salariés ont été embauchés en insertion au sein de l'Entraide Berruyère, pour des contrats d'une durée moyenne de 18 mois, au cours desquels ils ont bénéficié de formations et d'actions collectives professionnelles et sociales. Près du tiers de ces personnes est sorti du dispositif de l'Entraide berruyère avec un contrat de travail.

En 2022, l'Entraide Berruyère a ainsi collecté 225,68 tonnes, pour 174,6 tonnes en 2021.

L'éco organisme EcoTLC indique que 385,6 tonnes de TLC ont été collectés sur le territoire de Bourges Plus par tous les opérateurs (Agir, Le Relais, Croix Rouge, Secours Populaire...). Ce chiffre est en forte hausse par rapport à 2021, où 302 tonnes avaient été collectées.

Ainsi, ce sont 3,8 kg/hab.an qui ont ainsi été détournés du flux des Ordures Ménagères résiduelles. 51 points de dépose ont également été recensés. La liste à jour est consultable sur le site refashion.fr

6 Modalités de collecte

6.1 Collecte en Porte à porte et en apport volontaire

6.1.1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte a concerné les flux :

- OMr sur tout le territoire ;
- Déchets valorisables en biflux : déchets d’Emballages Ménagers (DEM) et Papiers en mélange depuis le 1^{er} juillet 2020 sur tout le territoire.

Sur le territoire de la commune de Mehun-sur-Yèvre, la collecte a été réalisée par VEOLIA jusqu’au 30 juin 2022 (date de fin du contrat), puis ce secteur a été intégré à la prestation de SUEZ qui collecte toutes les autres communes de l’Agglomération.

La collecte se fait presque exclusivement en bacs individuels à l’exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d’accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement.
- D’une partie de l’hypercentre ville de Bourges qui est collectée en sac.

6.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les flux suivants :

- Le verre sur tout le territoire,
- A Bourges où ont été installées des colonnes enterrées pour les flux Omr et déchets valorisables, dédiées à l’habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; les principales opérations concernent les quartiers Libération, ainsi que des résidences dans le quartier des Gibjoncs et du Val d’Auron. Ce sont au total près de 1200 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

6.2 Fréquences de collecte

Au 31 décembre 2022, les fréquences de collecte sont détaillées dans le tableau suivant :

COMMUNES	Population	OM	Déchets valorisables	Verre
Bourges centre	64 362	C3 (C7 du 21 juin au 31 août pour certaines rues de l’hyper centre-ville)	C1	Apport volontaire
Bourges Hors Centre		C1	C1	
Toutes les communes hors Mehun	31 570	C1	C1	
Mehun-sur-Yèvre	6 502	C1 C2 en centre-ville	C1 et C2 en centre-ville	

C1 : collecte 1 fois par semaine ; C2 : collecte 2 fois par semaine ; C3 : collecte 3 fois par semaine, C7 : collecte 7 fois par semaine

Dans le centre-ville de Bourges, dans quelques rues limitativement identifiées, est également réalisée deux fois par semaine, en complément d’une collecte des OM, une collecte spécifique pour les cartons des commerçants.

6.3 Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte

6.3.1 Collecte en porte à porte

Territoire de Bourges Plus (avec Mehun-sur-Yèvre depuis le 1er juillet)

33 personnes (chauffeurs/ équipiers de collecte) sont affectées à la présente prestation, auxquels s'ajoutent 47 intérimaires tout au long de l'année, dont 5 recrutés en CDI. Cela inclue 2 agents du contrat précédemment exécuté par Veolia à Mehun-sur-Yèvre.

L'encadrement est assuré par 1 responsable d'exploitation, 2,5 chefs d'équipe, sont également présents, 3 ambassadrices de tri en charge du contrôle qualité et du suivi terrain.

La flotte de camions de collecte en porte à porte de la société SUEZ affectée au contrat avec Bourges Plus à fin 2022 est composée de :

- 7 bennes GNV et 1 benne B100 de 26 tonnes bi-compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM,
- 1 benne GNV 26 tonnes mono-compartmentée,
- 2 bennes 12 tonnes et une de 7,5 tonnes intervenant dans des voies moins larges, notamment dans le centre historique de Bourges.

Les véhicules GNV s'approvisionnent à la station d'Engie, près de l'autoroute.

Cette carburation, qui a été imposée par la collectivité, s'inscrit dans une volonté de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et permet l'utilisation d'un carburant dont la production locale est en forte augmentation.

Ces véhicules ont été mis en service en 2020, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Un nouveau véhicule a été acquis pour intégrer la commune de Mehun-sur-Yèvre, il s'agit d'un véhicule avec un carburant incluant de l'huile de colza dit « B100 ». Une cuve de 6 000 L a été installée sur la base de collecte de Suez en juin 2022.

Les camions bennes sont équipés de flocages définis par Bourges Plus informant de l'utilisation du GNV et de la mise en place du tri en mélange depuis le 1^{er} juillet 2020.

Commune de Mehun-sur-Yèvre (du 1^{er} janvier au 30 juin)

La collecte s'effectue à l'aide de 2 camions benne bicompartimentée 26 T et d'un véhicule 10 T pour les rues étroites.

Le temps de personnel est de 2,51 ETP/an.

Les véhicules utilisés roulent au gasoil, et sont âgés de plus de 12 ans pour les deux bicompartimentées et 9 ans pour le petit véhicule.

Eléments quantitatifs :

En 2019 et 2020, les données pour la collecte de Mehun-sur-Yèvre n'étaient pas connues.

	2019	2020	2021	2022
Kilométrage (km)	219 964	279 996	286 820	324 896

6.3.2 Collecte en Apport volontaire

Le marché a été renouvelé au 1^{er} avril avec l'inclusion de la commune de Mehun-sur-Yèvre à compter du 1^{er} juillet. La société VEOLIA a été reconduite.

Le nouveau marché prévoit notamment :

- L'utilisation d'un véhicule 32t carburant au B100,
- La mise en place de QR code sur les colonnes permettant de signaler toute anomalie en flashant. 311 signalements ont été communiqués depuis l'été 2022, dont 186 pour un débordement de la colonne. Cela permet donc en signalant plus rapidement et précisément les colonnes débordantes d'améliorer la prestation, puisque Veolia doit intervenir sous 24 h (hors week-end).
- Une prestation de lavage des colonnes à raison de 2 fois l'an pour le flux OM, et d'une fois par an pour les autres.

Les données sur Mehun-sur-Yèvre ne sont disponibles que depuis le 1^{er} juillet.

En 2022, 1,09 ETP /an ont été affectés à cette prestation.

5 véhicules ont été utilisés pendant l'année :

- Un nouveau véhicule de collecte fonctionnant au B100 a été mis en service en septembre,
- Un camion utilisant du gas oil de 9 ans d'âge, soit Euro V, a été adapté afin d'accepter le carburant B100 à compter de septembre,
- Un camion roulant au gas oil de 12 ans d'âge, soit type Euro V, intervient en complément.

34 674 km ont été parcourus, dont 12 195 km avec les 2 camions B100 (soit 35%).

6.3.3 Collecte des encombrants

La prestation est assurée par 3 agents de Veolia , soit 0,22 ETP/an. 2 544 km ont été parcourus pour assurer les collectes sur Bourges et sur St Germain du Puy. 2 véhicules sont utilisés, l'un est un camion benne de 15.9 ans et l'autre un camion plateau pour la part valorisable de 12.3 ans. Ils sont avec une carburation gasoil, de type Euro IV.

6.4 Le règlement de collecte

Un règlement de collecte a été élaboré au cours de l'année 2015 et adopté par les communes au cours de l'année 2016.

Ce document a les objectifs suivants :

- Définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire, il précise en particulier que le volume présenté ne doit pas excéder 1 100 l par semaine ;
- Présenter les collectes et prestations mises en place ;
- Expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte, en développant en particulier les modalités permettant de diminuer les risques d'accident pour les salariés en charge de la réalisation de la prestation ;
- Définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- Informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;
- Préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Il s'adresse et s'impose :

- Aux usagers du service public de collecte des déchets présents sur le territoire : les ménages et les professionnels (administrations, entreprises, artisans, commerçants) ;
- Aux personnels et prestataires impliqués dans la collecte, à titre de formation et d'information.

Remarque relative aux chapitres 7 à 12

L'adhésion de Mehun-sur-Yèvre, avec plus de 6 000 habitants a naturellement été à l'origine de la collecte et du traitement de tonnages supplémentaires à partir de 2019. De ce fait, toute comparaison des tonnages d'une année sur l'autre n'a pas de sens pour interpréter les modifications relatives à la production des usagers (baisse de production, amélioration des quantités triées, ...), ces analyses seront donc effectuées, sauf exception, uniquement sur la production en kilogramme par an et par habitant.

7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

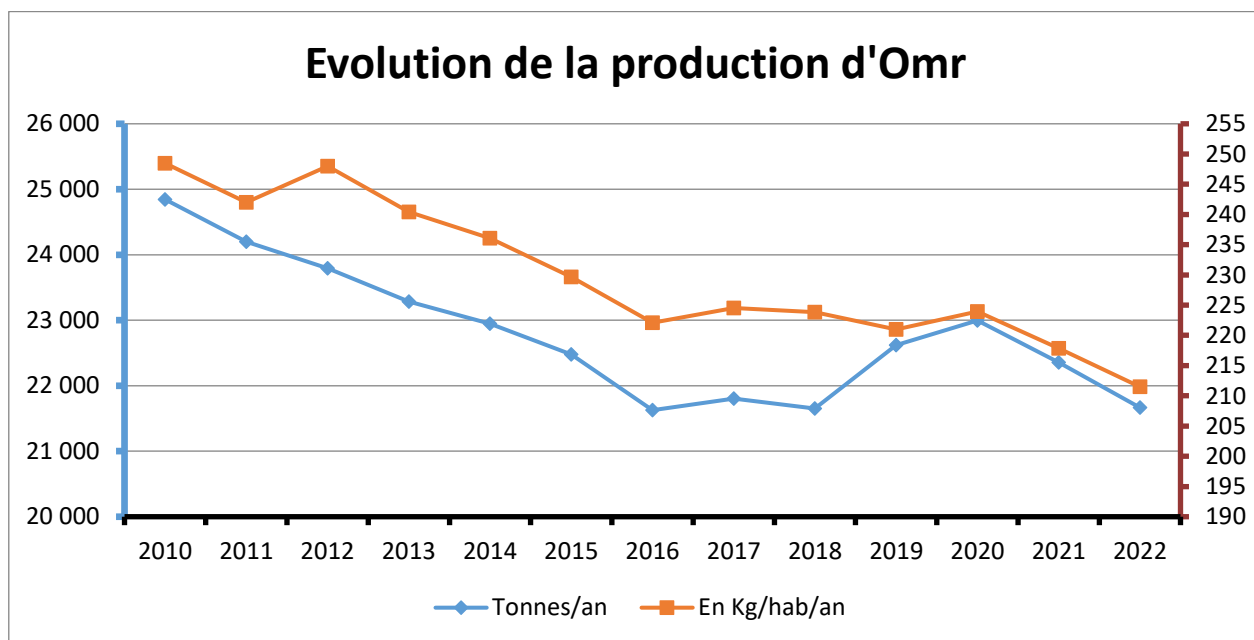
Les OMr sont constituées (cf. partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges.

7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 21 664 en 2022 alors qu'il était de 22 356 tonnes en 2021, soit une baisse significative de 692 tonnes soit -3,1 %. Cette baisse est également constatée rapportée à l'habitant.

Il s'agit du plus faible tonnage collecté jamais constaté ramené à l'habitant.

OMr	2010	2019	2020	2021	2022	Variation 2010-2022
Population	99 992	102 355	102 679	102 626	102 434	2,4%
Tonnes/an	24 845	22 620	22 997	22 356	21 664	-12,8%
En Kg/hab./an	248,5	221,0	224	217,8	211,5	-14,9%
Taux de variation année N+1/année N (tonnes)		4,5%	1,7%	-2,8%	-3,1%	
Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab.)		-1,3%	1,3%	-2,7%	-2,9%	



7.2 *Traitement des OMR*

Depuis 2021, les OMR sont réceptionnées sur le quai de transfert de Veolia, route des 4 vents, puis transportées et traitées par Paprec.

En 2022, 21 189 tonnes d'OMR ont été réceptionnées par Veolia, et 21 041 tonnes ont été traitées par Paprec.

Depuis janvier 2022, l'ensemble des ordures ménagères est incinéré, sur les installations de l'UIOM de Pithiviers (45) et de Gien (45). Les apports à Pithiviers représentent 11 807 T soit 56%, tandis que 9 234T ont été traitées à Gien, soit 44%. Au cours du 1^{er} semestre, les OMR provenant de la collecte Mehun-sur-Yèvre étaient enfouies à l'ISND de St Palais (18).

7.2.1 Liste des installations utilisées en 2022

- **UIOM de Gien**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune d'Arrabloy. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 15 février 2023. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

La performance énergétique de l'UIOM de Gien est de 0,45.

Le site est géré par la société PAPREC depuis le 1^{er} mars 2020 dans le cadre d'une délégation de service public pour le syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire (SYCTOM). Des travaux de modernisation d'un des deux fours ont été réalisés en 2021 pour améliorer la performance, en particulier énergétique du site. Le deuxième four doit également faire l'objet de travaux en 2023. La performance énergétique à terme sera de 0,65 avec une valorisation de l'énergie produite principalement sous forme de chaleur pour alimenter différents sites industriels localisés à proximité.

- **UIOM de Pithiviers**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Pithiviers est localisée dans le département du Loiret. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

Sa performance énergétique est de 0,75.

8 Les déchets recyclables

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les consignes de tri sont identiques sur tout le territoire de l'agglomération et l'usager doit séparer les déchets recyclables en 3 catégories :

- Les déchets valorisables composés des Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) qui regroupent les cartonnettes, flacons plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires et les papiers en mélange.
- Les emballages en verre.
- Les Textiles, Linges et Chaussures (TLC).

8.1 Résultats de collecte

	2010	2019	2020	2021	2022	Variation 2010-2022	Variation 2021-2022
Population (hab.)	99 992	102 355	102 679	102 626	102 434	2,4%	-0,2%
DEM et papiers(t)	4 395	5 486	5 466	5 709	5 627	28,0%	-1,4%
TLC (t)		162	84	175	227		29,8%
Verre (t)	2 969	3 198	3 316	3 305	3 247	9,4%	-1,7%
Total (t)	7 364	8 846	8 866	9 189	9 101	23,6%	-1,0%
DEM et papiers (kg/hab.)	44,0	53,6	53,2	55,6	54,9	25,0%	-1,3%
TLC (kg/hab.)	0,0	1,6	0,8	1,7	2,2		30,0%
Verre (kg/hab.)	29,7	31,2	32,3	32,2	31,7	6,8%	-1,6%
Total (kg/hab.)	73,6	86,4	86,3	89,5	88,8	20,6%	-0,8%

Depuis 2014, la collecte des déchets d’emballage en kg par habitant et par an progressait de plus de 6% par an alors que la collecte des papiers diminuait régulièrement. Cette baisse s’inscrivait dans une diminution régulière des tonnages mis sur le marché (de 4 à 5% par an depuis quelques années).

Depuis juillet 2020, les papiers et les déchets d’emballage étant collectés simultanément en porte à porte, il n’est plus possible de distinguer les performances de ces deux flux , 2022 est en léger retrait par rapport à 2021 avec une baisse de 1,3 %, soit **5 627 tonnes**. Sur 10 ans, les quantités de déchets d’emballage et papiers collectés ont augmenté de 15 %.

Le verre est relativement stable depuis quelques années après avoir progressé pendant plusieurs années. En 2022, le tonnage collecté a légèrement baissé de 1,7% par apport à 2021, soit **3 247 tonnes**. Sur 10 ans, l’augmentation des tonnes collectées est de + 5%.

8.2 Devenir et valorisation

Le tri est assuré en 2022 au centre de tri Veolia de Bourges, situé route des quatre vents.

A l’issue du tri, les déchets valorisables sont repris par des prestataires retenus dans le cadre de consultations par Bourges Plus. Ainsi, en 2022 :

✓La société Veolia VPFR assure la reprise :

- **des emballages en cartons (type papiers-Cartons non Complexés 5.02)**, ils sont expédiés en France (10 et 26)
- **des briques alimentaires**, qui sont recyclés en France (27)
- **des papiers (type journaux-revues-magazines, 1.11)**, qui ont été expédiés en Allemagne pour la grande majorité et en France (88) pour une petite partie,

✓ La société NCI Paprec assure la reprise :

- **des emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,...)**, ces matériaux sont après tri expédiés dans des installations localisées en France (77).
- **des flaconnages plastiques (bouteilles et flacons en plastiques) et les expédie de la façon suivante**
 - o **PEHD** : 40% en France (71) et 60% en Allemagne
 - o **PET clair** : 70% en France (21, 59 et 78), 30% en Allemagne
 - o **PET foncé** : Allemagne (20%), Italie (20%), Lettonie (40%), Slovaquie (20%)

✓ La société SUEZ assure la reprise :

- **des emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..)**, ces matériaux sont expédiés dans des installations en France (64), au Luxembourg et en Espagne
- **Des petits emballages en cartons (type Gros de Magasin 1.02)** qui sont expédiés en France (87) et en Espagne

✓ La société OI MANUFACTURING assure la reprise des **bouteilles et pots en verre** qui sont recyclés dans différentes verreries situées dans l'Est et le Sud Est de la France.

8.3 La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais

Créée en 2019, la SPL Tri Berry Nivernais rassemble désormais 15 structures intercommunales du Cher, de la Nièvre et de l'Indre avec un objet unique, la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets valorisables.

En 2021, la SPL a retenu son prestataire pour la construction et l'exploitation du centre de tri, en l'occurrence la société Paprec. L'année 2022 a été marquée par les travaux de construction du centre de tri.

Le centre de tri sera opérationnel début 2023, date de mise en place de l'Extension des Consignes de tri sur le territoire de Bourges Plus. Outre les bouteilles et flacons, pourront ainsi être triés par les usagers les blisters, les plastiques souples d'emballage, les pots et barquettes, etc.

9 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

9.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

	2010	2019	2020	2021	2022	Variation 2010-2022	Variation 2021-2022
Omr (t)	24 845	22 620	22 997	22 356	21 664	-12,8%	-3,1%
DEM et papiers (t)	4 395	5486	5 466	5 709	5 627	28,0%	-1,4%
TLC (t)		162	84	175	227		29,8%
Verre (t)	2 969	3 198	3 316	3 305	3 247	9,4%	-1,7%
Biodéchets (t)		10	2	8	27		245,2%
Total OMA (t)	32 209	31 476	31 865	31 553	30 793	-4,4%	-2,4%
Population (hab)	99 992	102 355	102 679	102 626	102 434	2,4%	-0,2%
Omr (kg/hab)	248,5	221,0	224,0	217,8	211,5	-14,9%	-2,9%
DEM (kg/hab)	44,0	35,8	53,2	55,6	54,9	25,0%	-1,3%
Papiers (kg/hab)		17,8	17,8				
TLC (kg/hab)		1,6	0,8	1,7	2,2		30,0%
Verre (kg/hab)	29,7	31,2	32,3	32,2	31,7	6,8%	-1,6%
Biodéchets (kg/hab)		0,1	0,02	0,08	0,3		245,9%
Total OMA (kg/hab)	322,1	307,5	310,3	307,5	300,6	-6,7%	-2,2%

En 2022, il y a donc eu une baisse de près de 7 kg/hab./an par rapport à 2021, une telle diminution annuelle est historique et touche les principaux flux (Omr, Collecte sélective et verre).

9.2 Synthèse sur les modalités de traitement

Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets (en tonne et en %) :

	Traitement	2010	2010%	2020	2020%	2021	2021%	2022	2022%
OMR	Valorisation organique	9 128	37%	0	0%	0	0%	0	0%
	Valorisation énergétique	-	0%	13 242	58%	11 748	53%	21 664	100%
	Enfouissement	15 717	63%	9 755	42%	10 608	47%	0	0%
	Total OMR	24 845	100%	22 997	100%	22 356	100%	21 664	100%
DEM et Papiers	Valorisation matière	3736	85%	4 208	77%	4 356	76%	4 106	73%
	Valorisation énergétique	0	0%	990	18%	962	17%	0	0%
	Enfouissement	659	15%	267	5%	391	7%	1 521	27%
	Total DEM	4 395	100%	5 466	100%	5 709	100%	5 627	100%
TLC	Valorisation matière			84	100%	175	100%	227	100%
Verre	Valorisation matière	2 969	100%	3 316	100%	3 305	100%	3 247	100%
Biodéchets	Valorisation organique			2,3	100%	8,0	100%	-	0%
	Valorisation énergétique							27,5	100%
TOTAL OMA	Valorisation matière	6 704	20,8%	7 608	24%	7 836	25%	7 580	25%
	Valorisation organique	9 128	28,3%	2,3	0%	8,0	0%	0,0	0%
	Valorisation énergétique	-	0,0%	14 232	45%	12 710	40%	21 692	70%
	Enfouissement	16 376	50,8%	10 022	31%	10 999	35%	1 521	5%
	Total	32 209	100%	31 865	100%	31 553	100%	30 793	100%

Le tableau fait apparaître les éléments suivants :

- Depuis 2017, les OMR faisaient l'objet d'incinération pour un taux variant de 40 à 50%. A partir du 1^{er} juillet 2022, toutes les OMR ont été incinérées.
- Une baisse de la valorisation organique entre 2010 et 2021 qui est à mettre en parallèle avec l'arrêt du compostage des OMR au CTVD ;
- Un arrêt de l'incinération des refus de tri triés en 2022 en raison du nouveau marché transitoire responsable de la mise en centre de stockage de 5% du total des ordures ménagères et assimilées. A partir de 2023, toutes les OMA seront valorisées.
- Un arrêt du compostage des biodéchets collectés à titre expérimental qui ont du être incinérés, en raison de l'absence sur le territoire de Bourges Plus, de plateforme de compostage et de méthanisation en capacité de les valoriser. Ils étaient les années précédentes compostés sur l'ancien site de compostage des ordures ménagères résiduelles des 4 vents qui a été fermé afin de permettre la construction du nouveau centre de tri. Une solution de valorisation a été retrouvée en 2023.

10 Déchets occasionnels : les déchèteries

10.1 Organisation générale

Au 1^{er} janvier 2022, il y avait sept déchèteries communautaires :



Commune	Localisation
Bourges	route des Quatre Vents
Bourges	allée François Arago
La Chapelle Saint-Ursin	avenue Louis Billant
Mehun-sur-Yèvre	14, route du Paradis
Saint-Doulchard	route de Berry-Bouy
Saint-Just	Le Bertray
Trouy	avenue des Anciens Combattants

L'accueil des usagers est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle-Saint-Ursin, Mehun-sur-Yèvre, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

En 2022, les sept déchèteries accueillent les déchets suivants : cartons, métaux, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, piles, cartouches d'encre usagées, radiographies, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huiles alimentaires usagées, pneus, collecte séparative des déchets de mobilier, plâtre et déchets d'équipements électriques et électroniques.

Certains déchets ne sont acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc. ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre, Trouy et la Chapelle Saint Ursin. En juillet et octobre 2022, une collecte exceptionnelle un samedi a été organisée dans la déchèterie de Saint-Just ;
- Amiante : Quatre Vents ;

10.2 Les évolutions récentes

10.2.1 Création de plateformes dépose-reprise

Les retours encourageants de la plateforme de dépose-reprise initiée dans la déchèterie de La Chapelle-Saint-Ursin en 2021, ont permis d'étendre ce dispositif aux déchèteries de Mehun-sur-Yèvre, Saint-Just et Trouy. Un espace abrité est réservé aux dons des usagers qui peuvent également récupérer objets ou matériaux gratuitement.

Emmaüs est présent sur les sites de Saint Doulchard et des 4 Vents. Ils récupèrent ainsi les dons des usagers pour les revendre dans leur magasin de La Chapelle-Saint-Ursin.



Saint-Just : Caisson maritime dédié à la dépose-reprise

10.2.2 Création d'une plateforme déchets verts à Saint-Doulchard

L'Été 2022, des travaux importants ont été réalisés à la déchèterie de Saint Doulchard qui permettent aux usagers de déposer leurs déchets verts à plat, et non plus à quai. Ce nouvel aménagement a également permis d'améliorer la circulation et de modifier la sortie du site. Une partie de l'enceinte grillagée a été modifiée par des murs en béton afin d'améliorer la sécurité de la déchèterie. L'agrandissement du site a nécessité la création d'un troisième poste d'agent d'accueil



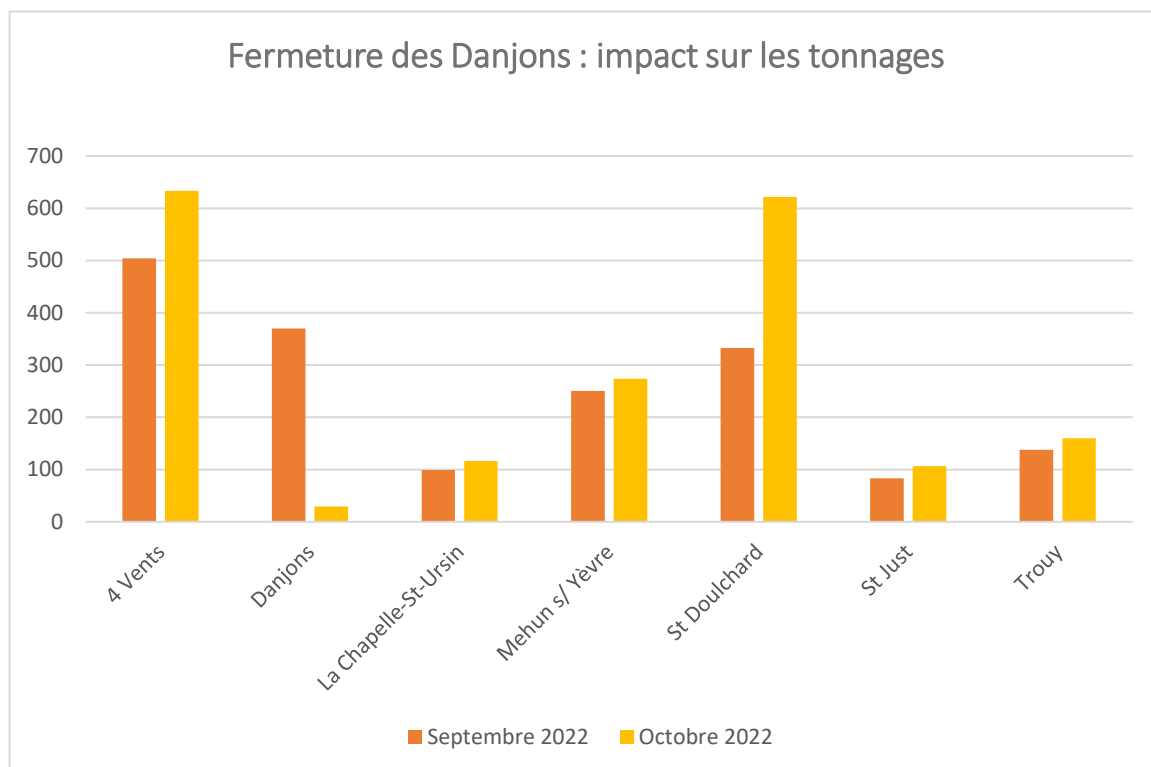
Saint-Doulchard : Plateforme déchets verts avec emplacement des véhicules pour optimiser le stationnement

10.2.3 Collecte séparative des déchets ultimes incinérables

Depuis août 2021, la collecte des déchets ultimes incinérables est expérimentée à la déchèterie de Saint-Doulchard. La mise en place de cette nouvelle filière a nécessité un temps d'adaptation tant pour les usagers que pour les agents de déchèterie. Ce dispositif permet de réduire la part de déchets ultimes enfouis et ainsi de permettre une valorisation énergétique des déchets et de diminuer les charges financières liées à la TGAP.

10.2.4 Fermeture de la déchèterie des Danjons

La déchèterie des Danjons a fermé définitivement ses portes aux usagers le 2 octobre 2022. La fermeture a nécessité quelques aménagements sur les autres déchèteries avec notamment l'augmentation des heures d'ouverture de la déchèterie de Saint-Doulchard qui est maintenant ouverte matin et après-midi tous les jours alors qu'elle n'était auparavant ouverte que le samedi et dimanche matin et la création temporaire d'un 3^{ème} poste d'agent d'accueil à la déchèterie des 4 Vents.



10.2.5 Autres évolutions

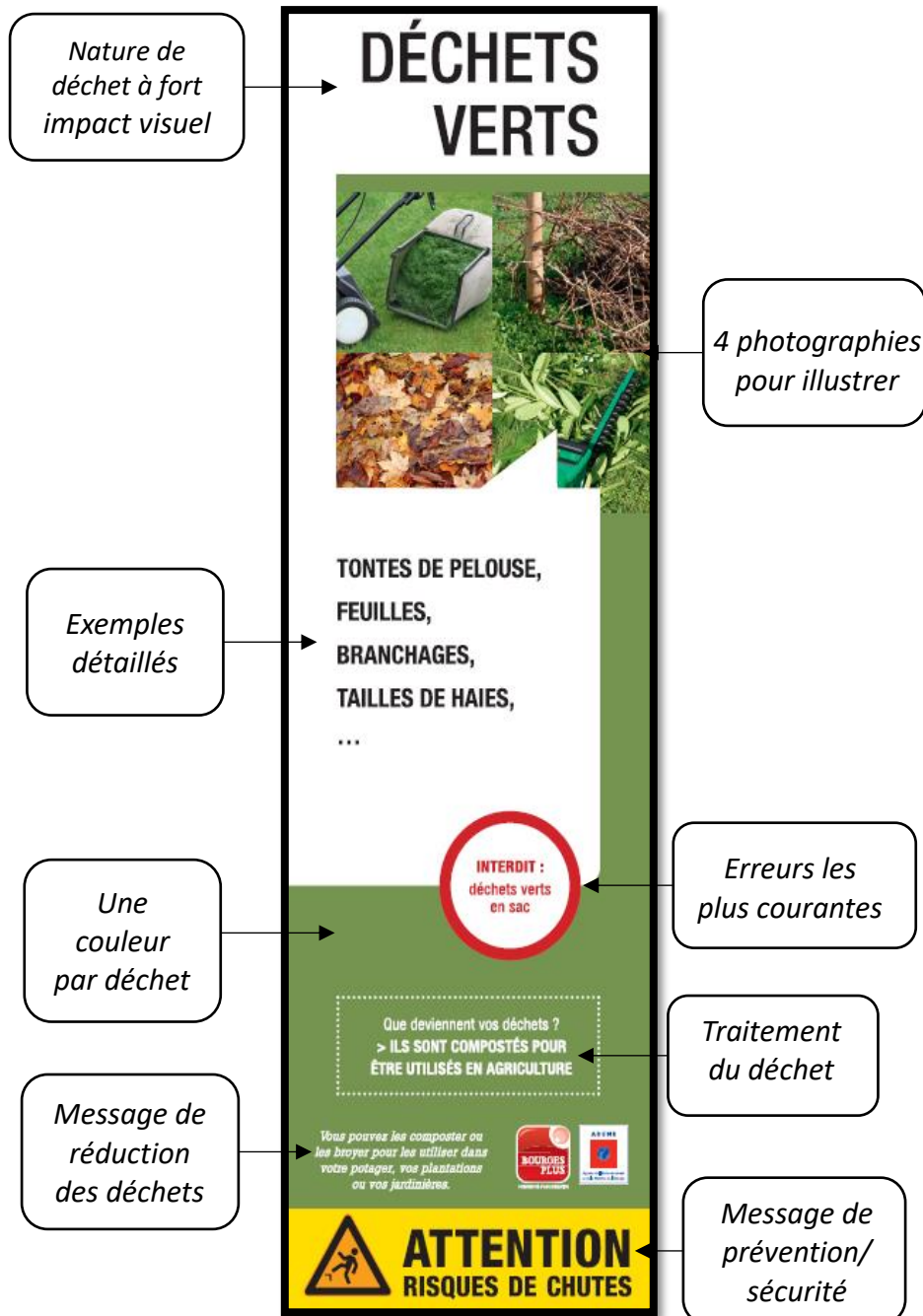
- Convention d'accès Lissay-Lochy à la déchèterie de Levet

Pour réduire les temps de trajet à leur lieu de dépôt pour les habitants de la commune de Lissay-Lochy, Bourges Plus a conventionnée avec le SMIRTOM du Saint-amandois pour permettre l'accès à la déchèterie de Levet. Cette convention a démarré le 2 mai 2022. Il a été convenu un tarif fixe de 41,25 € par habitant soit pour 2022, 9 694 €.

- Panneaux explicatifs

A la suite des travaux de mises aux normes de la déchèterie des 4 Vents en 2021, la signalétique a été refaite avec les mêmes panneaux que ceux installés sur la déchèterie St Doulchard pour une meilleure communication et une harmonisation sur le territoire.

Présentation d'un modèle



10.3 Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

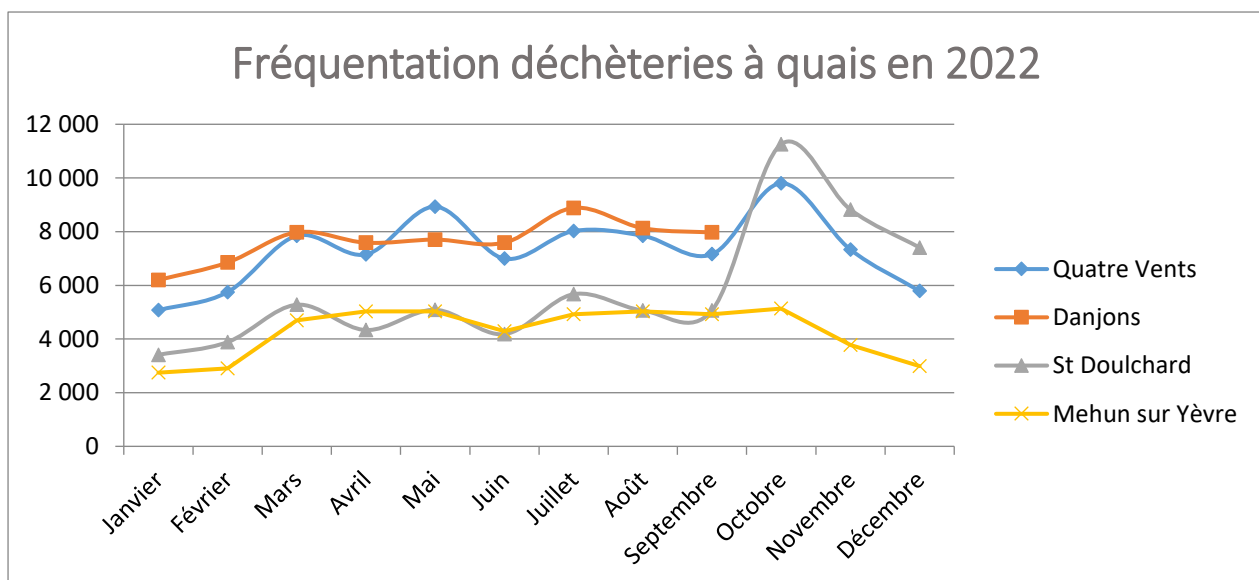
La fréquentation pour chacun des sept sites est retracée dans le tableau suivant :

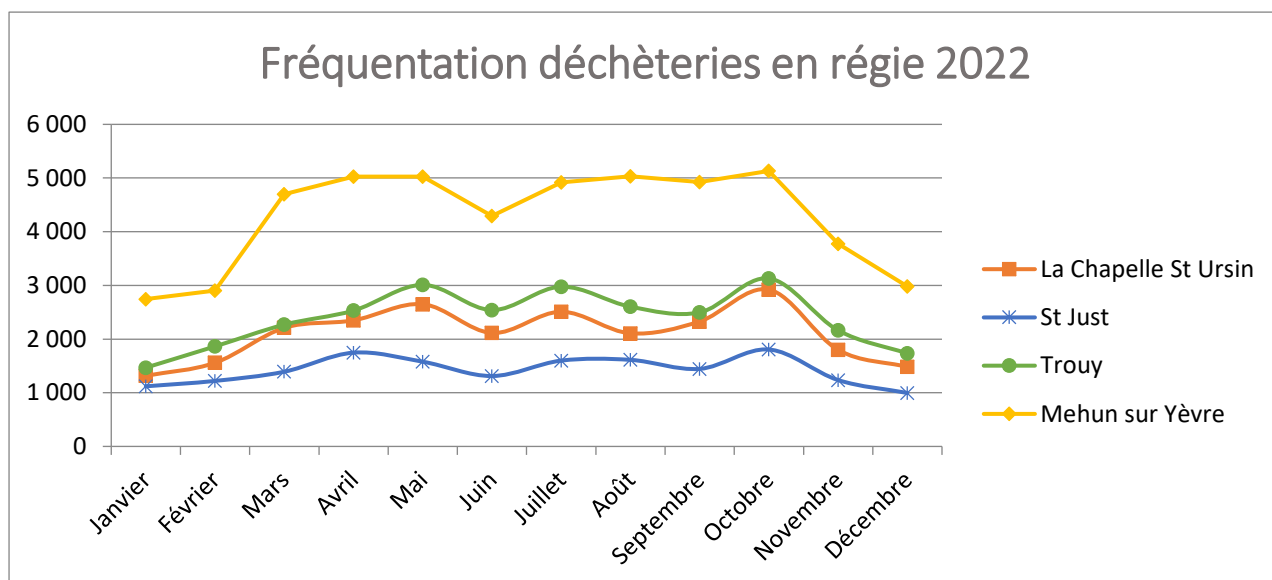
	Nombre de passages					Tonnages	Kg par passage
	2018	2019	2020	2021	2022	2022	2022
Quatre Vents	97 472	90 498	70 953	89 793	87 685	7 384	84
Danjons	109 096	100 995	82 144	100 006	68 888	4 084	59
St Doulchard	64 680	63 901	55 619	70 847	69 453	4 758	69
Mehun-sur-Yèvre		54 637	57 701	61 471	51 455	3 296	64
La Chapelle St Ursin	21 924	19 157	24 137	24 509	25 344	1 124	44
Trouy	23 064	19 764	26 234	29 924	28 783	1 804	63
St Just	17 220	14 770	15 754	18 914	17 065	1 255	74
Total	333 456	363 722	332 542	395 464	348 673	23 705	67

L'année 2021 avait été une année exceptionnelle liée probablement à la crise sanitaire (baisse du tourisme et hausse des travaux). L'année 2022 retrouve une fréquentation globale habituelle.

La fermeture des Danjons le 2 octobre 2022 a impacté fortement les déchèteries de St Doulchard et des 4 Vents. Les déchèteries de La Chapelle et Trouy ont été très fréquentées dans le mois suivant la fermeture des Danjons à cause notamment de la pleine saison pour les déchets verts, la situation est ensuite revenue à la normale.

Seule la déchèterie de Mehun sur Yèvre a fortement baissé en fréquentation sans explication notable.





10.4 Performances

En tonnes réceptionnées	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Quatre vents	7 650	7 229	7 053	6 204	7622	7 384
Danjons	6 927	6 423	6 047	6 110	6503	4 084
Saint Doulchard	3 895	3 580	3 559	3 519	4339	4 758
Mehun-sur-Yèvre	-	-	2 925	3 032	3466	3 296
La Chapelle Saint Ursin	1 003	1 055	1 017	1 255	1273	1 124
Trouy	1 568	1 617	1 510	1 868	1926	1 804
Saint Just	1 140	1 153	1 098	1 198	1414	1 255
TOTAL*	22 184	21 057	23 209	23 185	26 542	23 705

* hors espaces ressourceries

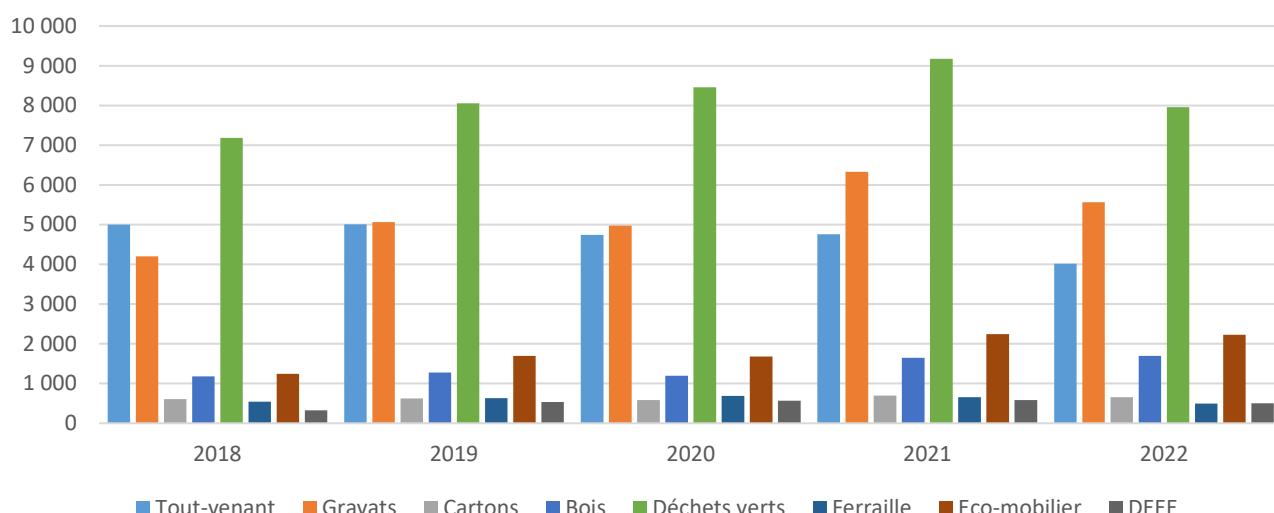
En 2020, on avait observé une grande stabilité des tonnages, ceci alors que les déchèteries avaient été fermées du 16 mars au 27 avril 2020 en raison du confinement et que la reprise avait été progressive, avec, pendant les deux premières semaines, l'accueil uniquement des déchets verts.

En 2021, il y a eu une forte augmentation avec 14 % de tonnes de déchets déposés en plus par rapport à 2020.

A l'image de la fréquentation, les tonnages, en 2022, ont baissé de manière importante par rapport à 2021, une année particulière liée à la crise sanitaire.

L'ensemble des tonnages de déchets a baissé entre 2021 et 2022 exceptés pour les déchets dangereux (+9,4 %). La plus forte baisse est celle des déchets métalliques (-24 %), dont les coûts de reprise étaient particulièrement élevés en 2022 ce qui a pu inciter les usagers à se rendre directement chez les ferrailleurs ou augmenter les vols en déchèterie.

Evolution des tonnages des principaux déchets en déchèterie



Les quantités de déchets en kg/an/hab. sont calculées sur la base de la population de l'agglomération complétée par la population de la commune d'Allouis, les habitants de cette commune bénéficiant de l'accès à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre par le biais d'une convention.

En kg/hab/an	2010	2019	2020	2021	2022	Variation 2010-2022	Variation 2021-2022
Population (hab)	99 992	103 426	103 748	103 696	103 508	3,5 %	- 0,2 %
Tout-venant	48,37	48,43	45,68	45,89	38,79	- 19,8 %	- 15,5 %
Gravats	52,47	48,94	47,95	61,07	53,77	2,5 %	- 12,0 %
Cartons	6,58	6,03	5,61	6,70	6,36	- 3,4 %	- 5,1 %
Amiante	0,71	0,57	0,46	0,55	0,51	- 28,2 %	- 7,0 %
Bois	16,17	12,32	11,56	15,92	16,37	1,2 %	2,8 %
Déchets verts	71,54	77,86	81,47	88,48	76,85	7,4 %	13,1 %
Ferraille	4,43	6,15	6,61	6,34	4,81	8,6 %	- 24,1 %
Eco-mobilier	0,00	16,37	16,18	21,62	21,56		- 0,3 %
Plâtre					1,62		
DDS	1,00	0,72	0,76	1,03	1,13	12,6 %	9,6 %
EcoDDS	0,00	0,91	0,85	1,23	1,24		0,4 %
Déchets électriques	3,76	5,19	5,49	5,64	4,90	30,4 %	- 13,1 %
Pneus	0,00	0,41	0,42	0,62	0,52		- 16,8 %
Huiles de vidange	0,00	0,38	0,31	0,40	0,44		8,9 %
Huiles alimentaires	0,06	0,06	0,06	0,04	0,06	3,0 %	52,5 %
Piles	0,00	0,07	0,06	0,06	0,09		32,8 %
Cartouches d'encre	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01		
Total	205,10	224,41	223,48	255,96	229,01	11,7 %	- 10,5 %
Ressourcerie		1,64	0,86	2,65	3,06		

La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés.

	Traitement	2019	2019%	2020	2020%	2021	2021 %	2022	2022%
Déchets occasionnels (hors gravats)	Valorisation matière	4 771	26,3%	4 722	25,9%	5 874	29,1%	5 767	31,8 %
	Valorisation organique	8 053	44,4%	8 453	46,4%	9 175	45,4%	7 954	43,9 %
	Valorisation énergétique	256	1,4%	248	1,4%	345	1,7%	350	1,9 %
	Enfouissement	5 068	27,9%	4 788	26,3%	4 815	23,8%	4 068	22,4 %
	Total	18 148	100,0%	18 211	100,0%	20 209	100,0%	18 139	100,0 %
Gravats	Valorisation matière								
	Enfouissement	5 061		4 974		6 333		5 566	
	Total	23 209		23 185		26 542		23 705	
	Taux de valorisation		72,1%		73,7%		76,2%		77,6%

Le taux d'enfouissement des déchets diminue régulièrement depuis 2018, ce taux correspond à la proportion que représente le tout-venant dans les déchets accueillis en déchèteries. Cette baisse peut s'expliquer notamment par la mise en place des bennes EcoMobilier dans toutes les déchèteries permettant de collecter séparément des déchets qui étaient auparavant enfouis (matelas, sommiers, canapés...) et par la mise en place de la benne de tout-venant incinérables à la déchèterie de St Doulichard. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

11 Autres déchets occasionnels : les encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus. A l'exception de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de chaque commune dans le cas où elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence en 2010.

La Ville de Bourges est divisée en dix-neuf secteurs collectés une fois par an.

A Saint-Germain du Puy, depuis 2018, la collecte des encombrants s'effectue via un dispositif d'inscription sur appel préalable, l'usager dispose de possibilités de deux enlèvements par an, après inscription auprès du service d'appel géré par Veolia. Le dispositif de collecte sur appel en service a été utilisé par 66 foyers (au lieu de 97 en 2021).

Ces deux types de collecte sont effectués par Veolia avec un camion benne classique ainsi qu'un camion avec hayon. Ce dernier effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE et le mobilier) : 23,10 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 70,36 tonnes de déchets collectées, soit un taux de valorisation de 32,8%. Ce taux

reste stable par rapport à 2021. Ainsi 1,74 tonnes d'encombrants ont été directement assimilés à du non valorisable Les tonnes non valorisées sont orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

	2019	2020			2021			2022		
		Bourges	St Germain du Puy	Total	Bourges	St Germain du Puy	Total	Bourges	St Germain du Puy	Total
Valorisation matière	8,99	16,70	4,46	21,16	29,64	5,88	35,5	19.86	3.24	23.10
Enfouissement	73,66	60,70	9,54	70,24	64,14	11,72	75,86	42	5.26	47.26
Total	82,65	77,40	14,00	91,4	93,8	17,60	111,36	61.86	8.5	70.36

Les tonnages collectés ainsi que l'utilisation du service à St Germain du Puy sont en notable baisse. Cela sera pris en compte dans la perspective de relance de la consultation pour 2024.

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

12 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

12.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGECL (loi anti gaspillage économie circulaire) du 10 février 2020 ont, en matière de déchets, introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri (ECT) des déchets d'emballage plastique au 1^{er} janvier 2023 : La mise en place des ECT s'est effectivement déroulée au 1^{er} janvier 2023.
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fait l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de - 10 % des DMA entre 2010 et 2020 et de - 15 % entre 2010 et 2030 (cf. détails dans le 12.2)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 12.2) ; En 2035 , 10% maximum de DMA doivent aller en centre de stockage
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 12.2),
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- Développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2024, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. Une étude a été lancée en 2021 et donnera lieu à des expérimentations en 2023.

12.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre en kg/hab.an et en % :

	Traitement	2010	2010 %	2020	2020%	2021	2021%	2022	2022%
	Population	99 992		102 679		102 626		102 434	
OMA	Valorisation matière	67,0	20,8%	74,1	23,9%	76,4	25%	74,0	24,6%
	Valorisation organique	91,3	28,3%	0,0	0,0%	0,1	0,0%	0,0	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	138,6	44,7%	123,9	40%	211,8	70,4%
	Enfouissement	163,8	50,9%	97,6	31,5%	107,2	35%	14,8	4,9%
	Total	322,1	100,0%	310,3	100,0%	307,5	100,0%	300,6	100,0%
Déchets occasionnels de déchèteries (hors gravats)	Valorisation matière	30,9	20,3%	45,5	25,9%	56,7	29,1%	55,7	31,8%
	Valorisation organique	71,5	46,9%	81,5	46,4%	88,5	45,4%	76,8	43,9%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,4	1,4%	3,3	1,7%	3,4	1,9%
	Enfouissement	49,1	32,2%	46,1	26,3%	46,4	23,8%	39,3	22,4%
	Total	152,6	100,0%	175,5	100,0%	194,9	100,0%	175,2	100,0%
Déchets occasionnels collecte encombrants	Valorisation matière	0,0	0,0%	0,2	23,2%	0,4	32,3%	0,2	31,3%
	Valorisation organique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Enfouissement	0,9	100,0%	0,7	76,8%	0,7	67,7%	0,5	68,7%
	Total	0,9	100,0%	0,9	100,0%	1,1	100,0%	0,7	100,0%
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)	Valorisation matière	30,9	20,1%	45,7	25,9%	57,0	29,1%	55,9	31,8%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	81,5	46,2%	88,5	45,1%	76,8	43,7%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	2,4	1,4%	3,3	1,7%	3,4	1,9%
	Enfouissement	50,0	32,6%	46,8	26,5%	47,2	24,1%	39,8	22,6%
	Total	153,6	100,0%	176,4	100,0%	196,0	100,0%	175,9	100,0%
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98,0	21,4%	119,8	24,6%	133,4	26,5%	129,9	27,3%
	Valorisation organique	162,8	35,5%	81,5	16,7%	88,6	17,6%	76,8	16,1%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	141,0	29,0%	127,2	25,3%	215,1	45,1%
	Enfouissement	213,8	42,8%	144,4	29,7%	154,3	30,7%	54,6	11,5%
	Perte incendie			0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Total	475,7	100,0%	486,8	100,0%	503,4	100,0%	476,6	100,0%

Pour les déchets de déchèterie, le calcul par habitant se fait en tenant compte de la population

d'Allouis, qui a accès à la déchèterie de Mehun sur Yèvre.

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique et de la loi AGECE sont les suivants :

- Entre 2010 et 2022, les quantités de DMA produites sont passées de 475,7 à 476,6 kg/hab./an soit une augmentation de 1,9 % pour un objectif à 2020 de - 10 % et de - 15% à 2030. Il est important de noter que cette augmentation est due principalement à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 14,8 % entre 2010 et 2022 alors que les OMA ont diminué de 6,8% sur la même période ;
- Entre 2010 et 2022, les quantités de DMA enfouies sont passées de 214 à 55 kg/hab./an soit une réduction de 74 % pour un objectif de - 50 % en 2025, l'incinération de 100% des OMr à partir de 2022 a permis d'atteindre cet objectif ;
- 43,4 % des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025. L'extension des consignes de tri prévue en 2023 ainsi que les réflexions en cours sur la gestion séparée des biodéchets par les habitants seront de nature à améliorer ces résultats.

13 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Plusieurs actions ont été menées en 2022 :

- Tenir des stands et réaliser des animations spécifiques sur les déchets,
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Le service dispose d'une application dédiée qui permet de suivre l'ensemble des demandes des usagers que celles-ci aient été faites par mails, appels, rencontres, ... Le nombre de demandes enregistrées en 2022 est en hausse notable (+ 519 soit +20%) par rapport à 2021 après être resté relativement stable depuis 2018.

	2018	2019	2020	2021	2022
Apports volontaire	104	175	120	193	203
Bacs	1 624	1 635	1 502	1470	1698
Collectes	429	454	608	647	835
Déchèterie	67	69	80	74	48
Encombrants	10	16	32	24	21
Prévention	7	27	19	36	18
Sacs	62	60	49	55	141
Tout autre	159	102	62	99	148
TOTAL	2 462	2 538	2 479	2 593	3112

Les deux principaux motifs de sollicitation sont :

- les demandes relatives aux bacs (54,6%) ce qui correspond notamment aux demandes des usagers en prévision des modifications des consignes de tri début 2023 qui en fin d'année 2022 ont demandé à avoir des bacs jaunes de plus gros volume. Cela ne se retrouve pas dans les livraisons de bacs, compte tenu des délais de livraisons, celles-ci ont pour la plupart étaient effectuées début 2023,
- les demandes relatives aux collectes (26,8 %) : il s'agit principalement de non vidage de bacs avec une part de plus en plus importante liés aux résultats du contrôle qualité du contenu des bacs qui aboutissent à la pose de cintres de refus, ainsi que de signalements issus des décalages des collectes suite aux jours fériés. A cet égard, une modification de la gestion des rattrapages de collecte suite aux jours fériés est mise en place en 2023 afin d'améliorer le service.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30), qui est géré par le personnel du service Accueil clientèle de la Direction de l'Eau.

Tous les appels ne sont toutefois pas comptabilisés sur la plateforme dédiée. En effet, ceux faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, ...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable sur la plateforme ni les prêts de broyeurs et de couches lavables qui font l'objet d'un

traitement directement par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable sans passage systématique par le service accueil clientèle. Ce dernier a reçu plus de 4 600 appels en 2022.

La sensibilisation

De nombreuses interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (centres de loisirs de Mehun-sur-Yèvre et de La Rottée à Bourges, 3 écoles de Bourges St-Etienne, Les Merlattes, Grand Meaulnes, de nombreux collèges au travers de l'action Educ Cap City, lycée Jacques Cœur, IUT de Bourges), mais également des partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire (Unis Cité, CADA, Entraide Berruyère, Tivoli Initiative, CCAS, Un geste pour mon quartier), des partenaires privées (Eurovia, Bellevue), sur des marchés (Bourges se fait bio, Marché Zéro Déchet à Asnières) et lors d'événements (Printemps de Bourges, Foire-expo, fête des plantes à Saint-Germain du Puy, Fête de la Sciences, Village des solutions, Défi alimentation positive, Printemps de l'écologie).

Les agents de la Direction ont également réalisé des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte. La société SUEZ met en place une équipe de 2 ambassadrices de tri qui contrôlent la qualité du contenu des bacs. Les tournées sont contrôlées pendant plusieurs semaines consécutives permettant ainsi de toucher tous les usagers d'une tournée (même ceux ne sortant pas leurs bacs toutes les semaines) et un meilleur suivi des usagers ne respectant pas les consignes de tri.

La société SUEZ fournit des outils numériques permettant de mieux suivre les actions de contrôle de qualité (TSMS : Tous sur mes Services Déchets) mis en œuvre dès le 1^{er} juillet 2020 ainsi que l'application numérique Mon Service Déchets qui a été déployée début 2021 à l'attention de tous les habitants via leur smartphone.

14. Synthèse du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

LES OBJECTIFS PREVUS EN 2015		
Adoption du PLPD 2015 → Diagnostic du territoire → Rencontre des acteurs locaux → Réflexion sur les actions possibles	Durée de vie du PLPD 7 ans	Soutien de l'ADEME 2014-2019 Financier et technique
	OBJECTIF : Baisse de 7% de la production d'OMA en 2019	
	2014-2019 : -1,2% de production d'OMA	

LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES		
2022	- Un contexte sanitaire apaisé : de nombreuses actions ont pu être réalisées, après le report en 2021. Les habitants ont été nombreux sur les divers évènements du territoire. - Un secteur Prévention des déchets réorganisé : 3 agents font maintenant partie de ce secteur.	
	2014-2022 : -3,5% de production d'OMA	
PROMOTION DU COMPOSTAGE		
<i>Individuel</i> Des bioseaux et aérateurs sont disponibles en mairie, dans les déchèteries et à l'accueil de Bourges Plus. Ils sont également mis à disposition sur nos divers évènements.	<i>Partagé</i> 6 nouveaux sites de compostage partagé 3 sites en école ou centre de loisirs 2 sites en pied d'immeuble 1 site dans des locaux municipaux	
1 400 bioseaux distribués en 2022	D'autres projets de site sont en cours pour l'année 2023.	
	La première rencontre des référents de site de compostage partagé a eu lieu en novembre 2022 pour amorcer la création d'un collectif de référents .	
PROMOTION DU BROYAGE DE PROXIMITE ET DU JARDINER AU NATUREL		
Prêt de broyeur gratuit 1 à 7 jours	31 tonnes de déchets évités	Un nouveau modèle de broyeur a été acheté par Bourges Plus pour être testé auprès des habitants.
223 prêts en 2022		
2 actions de sensibilisation au broyage et au paillage ont eu lieu dans deux déchèteries		- Saint-Doulchard - Trouy
SENSIBILISATION AU TRI ET A LA PREVENTION DES DECHETS		
<i>Scolaire et périscolaire</i> - Ecole d'Auron - Ecole du Grand Meaulnes - Ecole Saint Etienne - Centre de loirs de la Rottée - Centre de loisirs de Mehun-sur-Yèvre - Collèges - IUT de Bourges	<i>Evènements</i> - Foire Expo - Printemps de Bourges - Fête de la science - Faïtes de l'écologie - Village des solutions - Marchés Bourges se fait bio et Asnières	<i>Partenaires</i> - L'entraide berruyère - Unis-Cité - Bourges Agglo Services

OUTILS DE COMMUNICATION

15

outils créés ou
mis à jour

- Guide du tri et de la prévention
- Flyer pour les prêts de broyeur
- Nouveaux guides de l'ADEME sur le compostage, paillage et jardinage
- Mise à jour de l'ensemble de la plateforme Eco-gestes

15 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la pré collecte,
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

15.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivantes :

Prestataires en 2022	OBJET	MONTANT € TTC 2020	MONTANT € TTC 2021	MONTANT € TTC 2022	Variation 2021-2022
	COLLECTE	4 058 004	4 284 361	4 450 138	165 777
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	231 384	190 600	193 010	2 411
VEOLIA/SUEZ	Collecte en porte à porte	3 801 977	4 065 416	4 233 657	168 242
VEOLIA	Collecte encombrants	24 643	28 346	23 470	-4 876
	TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	3 261 162	4 124 469	5 585 791	1 461 321
VEOLIA	Enfouissement et incinération des Omr et déchets de nettoyage	1 850 553	2 433 249	3 531 572	1 098 323
VEOLIA	Transfert des Omr et déchets de nettoyage	352 952	430 445	527 833	97 388
VEOLIA	Tri des DEM et papiers	891 815	1 083 583	1 285 174	201 591
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	165 842	177 192	241 211	64 019
	DECHETERIES	1 732 302	2 405 267	2 419 892	14 625
VEOLIA	Tout venant	522 050	771 161	697 407	-73 753
SUEZ	Déchets verts	340 612	528 380	469 733	-58 647
VEOLIA	Bois	95 049	172 334	184 751	12 417
NCI	Gravats	97 546	136 915	113 802	-23 113
VEOLIA	Gestion accueil et entretien	501 877	537 049	568 792	31 743
MARTIN	Déchets dangereux spécifiques	85 475	125 374	155 855	30 481
DIVERS	Autres déchets déchèteries	94 695	134 054	229 552	95 498
	TOTAL	9 056 468	10 814 097	12 455 821	1 641 724

Globalement, la forte augmentation des coûts déjà constatée en 2021 (+ 19,4%) s'est poursuivie en 2022 (+15,2%).

Les principaux postes qui ont connu des augmentations sont les suivants :

- Le traitement des ordures ménagères résiduelles pour lesquelles un nouveau marché a démarré au 1^{er} juillet 2021 avec des prix unitaires en forte hausse (+ 40%) par rapport au marché précédent, augmentation des coûts unitaires constatés dans de nombreuses autres collectivités liée à des exigences plus importantes sur le contrôle des installations de traitement, à une raréfaction des sites de traitement et à une augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les Activités Polluantes) sur les déchets enfouis. En 2021, ce marché n'avait impacté les dépenses que sur 6 mois alors qu'en 2022, l'année complète a été concernée
- Le tri des déchets recyclables lié d'une part à la collecte en mélange des déchets d'emballage et des papiers mais aussi à une augmentation des prix unitaires pour le nouveau marché ayant débuté en octobre 2021.
- La collecte en porte à porte des ordures ménagères en raison d'une augmentation du coefficient des prix lié à l'inflation (augmentation globale de 4,1 %)
- Pour les déchèteries, les variations à la baisse et à la hausse en fonction des flux sont liées aux variations de tonnage des différents matériaux collectés. Ces marchés ont également fait l'objet de révision de prix unitaires assez importantes (de l'ordre de 17 %) ce qui explique que, malgré une baisse des tonnages accueillis entre 2021 et 2022, les coûts soient globalement à la hausse

15.2 Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2022 s'est élevé à 14 915 934 € pour 11 745 300 € en 2021. Il a été décidé en 2022 d'augmenter le taux de TEOM pour le faire passer d'un taux de 8,45% à un taux de 10,45%. Cette augmentation était inévitable au vu des hausses successives des coûts des différents marchés de collecte et traitement constatés ces deux dernières années.

Il a, par ailleurs, été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

A été institué en 2015 un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation passibles de la TEOM (article 1522 II du Code Général des Impôts). Le seuil de plafonnement a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne communale.

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2022 s'est élevé à 15 356 400 € en mouvements réels, et à 15 726 887 € en intégrant les dotations aux amortissements (source : compte administratif disponible sur le site internet de Bourges Plus).

Les recettes réelles de fonctionnement en 2022 se sont élevées à 17 078 717 €. Majorées des opérations d'ordre, elles sont portées à 17 102 015 €. Entre 2021 et 2022, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 1 345 018 €, les recettes ont-elles augmenté de 3 747 455 €. Entre 2020 et 2021 les dépenses de fonctionnement avaient progressé de 2 085 531 € contre 377 601 € pour les recettes.

Ces montants sont extraits des annexes budgétaires qui accompagnent la maquette du Compte Administratif, notamment l'état A7.3.1. de répartition de la TEOM qui recense l'ensemble des dépenses et des recettes au titre de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ».

A compter de 2020, cet état intègre dorénavant, conformément à la réglementation, des dépenses indirectes en lien avec l'objet du service concerné. Ce n'était pas le cas précédemment, et seules figuraient des dépenses directes imputées sur la rubrique fonctionnelle 812 « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Une comptabilité analytique est ainsi mise en place, dans le sens des méthodes usuellement appliquées par les entreprises. Les clés de répartition retenues sont :

- Affectation de charges hors frais financiers par ventilation des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la rubrique fonctionnelle 020 (administration générale) au prorata du rapport égal à :
(somme des dépenses réelles de fonctionnement du 812)/(total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal)

Clé utilisée comme suit :

- ☐ Au BP de l'année n, à partir de l'analytique de l'année n-1,
- ☐ Au CA de l'année n, à partir de l'analytique.
- Affectation de charges financières du budget principal, au prorata du rapport égal à :
(dépenses réelles d'investissement du 812/dépenses réelles totales du budget principal)

Au BP et au CA, en fonction de l'analytique n-1.

15.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges avait instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

Dans un souci de simplification, l'article 57 de la Loi de Finances rectificative pour 2015 permet de financer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les dépenses afférentes à la gestion des déchets assimilés à des ordures ménagères, alors qu'auparavant :

- le produit de la TEOM ne pouvait couvrir que les dépenses liées aux déchets ménagers, excluant ainsi les déchets assimilés principalement constitués de déchets d'activités économiques,
- et que pour ces derniers, le moyen de financement devait être la redevance spéciale.

Aussi, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016, les élus ont pris la décision d'abandonner la redevance spéciale.

15.4 Montant des soutiens reçus par les éco organismes

Des soutiens sont perçus par Bourges Plus qui sont prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour les emballages ménagers,
- CITEO (anciennement Eco-Folio) pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco Mobilier pour les déchets d'équipements mobiliers,
- ECO TLC pour les déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures.
- ...

En 2022, cela a représenté 1 216 374 €, une part prépondérante de ce montant est versée par CITEO et l'augmentation du montant concernant cet écoorganisme en 2022 est liée à des versements de solde des années précédentes qui ont eu lieu en 2022.

Les modalités d'intervention des éco organismes sont différentes : CITEO apporte un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Ecosystèmes ainsi que les éco organismes en charge des piles, pneus, ... assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux.

€	CITEO	Ecosystèmes	Eco DDS	Eco Mobilier	TOTAL
2019	866 967	34 158	8 223	47 173	956 521
2020	621 644	37 743	7 353	64 740	731 480
2021	752 805	30 151	7 000	62 341	852 297
2022	1 111 107	30 724	11 864	62 679	1 216 374

15.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière donnent lieu à des recettes non négligeables :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papiers, flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, cartons issus des collectes sélectives ...

En 2022, cela a représenté une recette totale d'un montant de 897 701 € pour 741 995 € en 2021. La forte baisse observée des recettes en 2020 s'explique par une diminution du prix de rachat de plusieurs matériaux ainsi que par une baisse de certains tonnages. En 2022, les quantités de matériaux collectés dans le bac jaune ont légèrement diminué mais certains prix de revente ont augmenté, en particulier ceux des papiers et plastiques donnant lieu à une hausse de plus de 150 000€ des recettes liées à la vente de matériaux.

	Papiers			Plastiques			Aluminium			Cartonnettes			Acier		
	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM
2019	2 408	228 661	95	469	97 098	207	11	3 103	294	1 145	72 504	63	134	10 393	77
2020	2 513	187 170	74	334	57 017	171	12	4 206	352	807	8 068	10	138	10 657	77
2021	2 739	224 307	82	482	129 479	269	25	10 817	427	965	57 005	59	199	28 386	143
2022	2 340	295 404	126	507	257 367	508	26	12 886	495	894	38 367	43	257	32 323	126
	Verre			Cartons déchèteries			Ferraille déchèteries			Bois déchèteries			Autres ventes		
	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM			
2019	3 210	78 251	24	630	39 235	62	639	64 321	101	1 096	5 481	5	1 855		
2020	3 374	63 559	19	577	34 911	61	680	47 485	70	1 004	9 841	10	1 942		
2021	3 359	56 972	17	694	79 071	114	657	155 001	236	734	0	0	867		
2022	3 251	72 413	22	658	61 753	94	498	127 187	255	1694	0	0	0		

Poids : en tonnes, PM : prix moyen

15.6 Synthèse sur les recettes

En euros (€)	2019	2020	2021	2022
Reprises	627 803	425 258	741 995	897 701
Soutiens	956 521	731 481	852 297	1 216 374
Part° communes	33 215	32 922	32 000	33 997
TEOM	11 466 986	11 612 945	11 745 300	14 915 934
Subventions	111 845	0	0	0
Total	13 196 371	12 802 605	13 371 592	17 064 006

Les recettes inscrites dans le tableau ci-dessus peuvent être légèrement différentes de celles inscrites dans le Compte Administratif (sauf pour la TEOM) en raison de règles de rattachement différentes entre la comptabilité publique et la méthode comptacout mise en œuvre pour l'analyse fine des dépenses relatives aux déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation observée de la TEOM entre 2021 et 2022 est à relier à l'augmentation du taux de celle-ci qui est passé de 8,45 % à 10,45 %.

15.7 Analyse des coûts en fonction des flux de déchets

Coûts en euro hors taxe par tonne – année 2022 (en cours de finalisation)

	Flux des déchets (en euros par tonne)						
	Omr	Verre	Papiers /DEM	Déchè- teries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Biodéchets
Production (kg/hab)	211	32	55	175	1	45	
Charges de structure	49	8	81	25	81	9	48
Communication	1	1	23				
Prévention	4		2	2			
Pré-collecte	6	14	28				
Collecte	118	37	228	53	402	8	273
Transfert	44						
Tri/Recyclage			233	17			
Compostage				27		9	22
Incinération	126						
Stockage	3			39	95	37	
Déchets dangereux				8			
Inertes				7			
TOTAL Charges	351	60	595	178	578	63	343
Ventes matériaux		22	112	11			
Communes				181			
Eco-organismes	2	13	183	6			
Subventions	0	0	1	1			
TOTAL Produits	2	35	296	199	0	0	0

		Omr	Verre	Papiers DEM TLC*	Déchèteries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Biodéchets
Coût complet HT	2019	199,42	47,84	498,30	113,33	355,45	71,09	207,30
	2020	194,23	45,20	547,62	114,66	367,64	74,89	429,00
	2021	284,5	55,38	554,03	153,55	393,40	69,62	405,50
	2022	352	60	595	179	579	63	343
Coût technique HT	2019	199,42	23,38	419,38	106,30	355,45	71,09	207,30
	2020	194,22	26,03	497,92	109,52	367,64	74,89	429,00
	2021	284,50	55,38	554,02	153,55	393,40	69,62	405,50
	2022	352	37	483	168	579	63	343
Coût aidé HT	2019	194,79	16,17	265,20	100,02	355,45	71,09	207,30
	2020	193,10	19,08	390,61	102,78	367,64	74,89	429,00
	2021	283,36	31,18	350,60	136,16	393,40	69,62	405,50
	2022	350	24	299	162	579	63	343
Coût aidé TTC	2019	212,33	19,90	306,68	109,29	385,48	77,75	228,00
	2020	210,21	22,43	436,71	112,51	399,32	81,90	469,00
	2021	306,23	33,35	382,72	144,84	413,81	75,15	438,00
	2022	380	26	336	171	610	68	373

* : hors TLC en 2018

Coût complet HT : coût supporté par la collectivité

Coût technique HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits

Coût aidé HT : coût supporté par la collectivité diminué de la vente des différents produits et des soutiens des éco organismes et subventions

La variation la plus notable est celle de l'augmentation du coût des ordures ménagères résiduelles ; elle correspond à une augmentation des couts de transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles dans le cadre de deux marchés qui ont démarré le 1^{er} juillet 2021, leurs effets ne s'étaient fait sentir que sur 6 mois en 2021.

Il est important, de noter que lorsque l'on considère les coûts aidés TTC :

- Le verre est le flux dont les coûts sont les plus faibles, de l'ordre de 26 € TTC par tonne,
- Le coût relatif aux déchèteries est assez faible également tout en permettant un tri optimal des déchets en de nombreuses catégories,
- Le coût des recyclables reste relativement élevé malgré les ventes de produits et le soutien des éco organismes mais il a nettement diminué entre 2020, 2021 et 2022 grâce à une augmentation des couts de rachat et à un soutien plus important de CITEO.

Coûts en euro hors taxe par habitant – année 2022 (en cours de finalisation)

	Flux des déchets (en euros par habitant)							
	Omr	Verre	Papiers /DEM	Déchè- teries	Encom- brants	Déchets des collectivités	Biodéchets	Total
Production (kg/hab)	211	32	55	175	1	45		519
Charges de structure	10,45	0,26	4,43	4,42	0,08	0,40	0,01	20,05
Communication	0,24	0,04	1,26	0,01				1,55
Prévention	0,88		0,11	0,38				1,37
Pré-collecte	1,17	0,43	1,55					3,15
Collecte	24,99	1,16	12,53	9,30	0,41	0,37	0,07	48,83
Transfert	9,29							9,29
Tri/Recyclage			12,80	3,03		0,01		15,84
Compostage				4,65		0,42	0,01	5,08
Incinération	26,68			0,03				26,71
Stockage	0,72			6,91	0,1	1,66		9,39
Déchets dangereux				1,43				1,43
inertes				1,25				1,25
TOTAL Charges	74,42	1,89	32,68	31,41	0,59	2,86	0,09	143,94
Ventes matériaux		0,71	6,17	1,87				8,75
Communes				31,65				31,65
Eco-organismes	0,36	0,42	10,07	1,02				11,87
Subventions	0,03	0,01	0,04	0,16				0,24
TOTAL Produits	0,39	1,14	16,28	34,7	0	0	0	52,51

16 Perspectives 2023

Centre de tri mutualisé

Le centre de tri mutualisé de la SPL est entré en service en janvier 2023. Cet équipement exploité par Paprec, pour le compte de la SPL TRIINC, va progressivement monter en puissance et nécessitera un suivi attentif de Bourges Plus, actionnaire de la SPL.

Programme Local de Prévention des Déchets

L'enjeu sera d'amplifier le geste de la prévention à l'attention des ménages, de diversifier les actions auprès de publics plus difficiles à toucher (résidents d'habitat collectif, professionnels, administrations, établissements publics,...).

Une évolution de la gouvernance du PLPD dans la composition du comité de Pilotage par une association plus large de partenaires locaux (associations, établissements publics, ..) sera également recherchée.

Déchèteries

L'année 2023 donnera lieu :

- à des études pour le choix d'un site et du programme d'aménagement de la future ressourcerie-déchèterie,
- à l'installation de la vidéoprotection sur les déchèteries des 4 Vents et de Saint-Doulchard
- à la mise en place de nouvelles Responsabilités Elargies du Producteur (REP) ayant pour conséquence de nouvelles consignes de tri en déchèterie.

Etude biodéchets

L'étude pour la faisabilité de la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets a conclu à l'opportunité de mettre en place des expérimentations pour le tri à la source des déchets alimentaires. 5 zones feront l'objet d'expérimentations à partir du printemps 2023 :

- Annoix, Vorly et St Just et le quartier des Bigarelles à Bourges : compostage avec distribution gratuite aux foyers intéressés de composteurs individuels
- La Chapelle St Ursin : mise en place d'abri bacs pour une collecte en apport volontaire
- Quartier du chemin de Villeneuve à Bourges : fourniture d'un 3^{ème} bac roulant pour une collecte des déchets alimentaires en porte à porte.

Pour ces secteurs, une baisse des fréquences de collecte des Omr et de la Collecte sélective sera effective début juillet 2023.

Des actions de communication et de sensibilisation seront menées sur tous ces territoires

Ces expérimentations devront durer toute l'année 2023 afin d'aboutir au choix d'un schéma de collecte par la collectivité pour la gestion de ce flux à compter de 2024.

Pré collecte – Collecte

L'année 2023 sera l'année de la mise en place des extensions de consignes de tri pour le flux de collecte sélective. Cela se traduira par une augmentation d'environ 25% du volume des déchets ainsi collectés séparative ment, issus de l'actuel flux des OMr. Une campagne de communication lancée début 2023 a incité les usagers à solliciter des bacs jaunes de plus gros volume pour absorber cette augmentation .

Par ailleurs, la baisse de fréquence de collecte des déchets (Omr et collecte sélective) début juillet nécessitera une opération de distribution confiée à la société SULO pour tous les foyers des zones en expérimentation.

Liste des sigles

CSDND : centre de stockage des déchets non dangereux

CTVD :

DDS : déchets diffus spécifiques

DEEE : déchets d'équipement électrique et électronique

DEM : déchets d'emballages ménagers

DMA : déchets ménagers et assimilés

DO : déchets occasionnels

ETP : équivalent temps plein

ICPE : installation classée pour l'environnement

OMA : ordures ménagères et assimilés

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : point d'apport volontaire

PLPD : programme local de prévention des déchets

RPQS : rapport public sur la qualité du service

SPL : Société Publique locale

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

TLC : textiles, linges, chaussures

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

